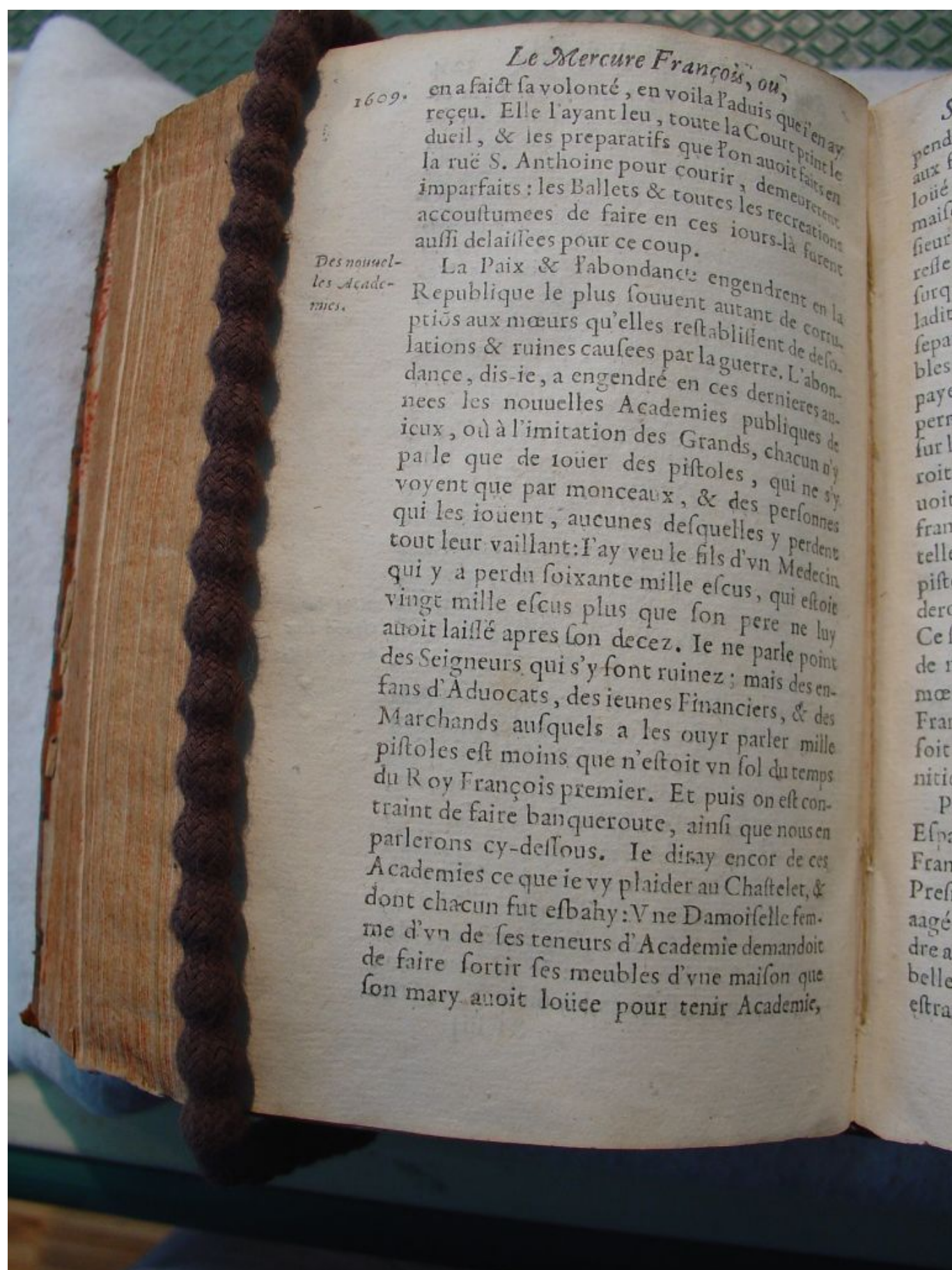


1609_324v.jpg



Le Mercure François, ou,
1609. en a fait sa volonté, en voila l'aduis que l'en ay
reçu. Elle l'ayant leu, toute la Court print le
duel, & les preparatifs que l'on auoit fait en
la rue S. Anthoine pour courir, demeurèrent
imparfaits: les Ballets & toutes les recreations
accoustumées de faire en ces iours-là furent
aussi delaisées pour ce coup.

*Des nouuel-
les Acade-
mies.*

La Paix & l'abondance engendrent en la
Republique le plus souuent autant de coru-
ptions aux mœurs qu'elles restablissent de deso-
lations & ruines causees par la guerre. L'abon-
dance, dis-je, a engendré en ces dernieres an-
nées les nouuelles Academies publiques de
ieux, où à l'imitation des Grands, chacun n'y
pale que de iouer des pistoles, qui ne s'y
voyent que par monceaux, & des personnes
qui les iouent, aucunes desquelles y perdent
tout leur vaillant: J'ay veu le fils d'un Medecin
qui y a perdu soixante mille escus, qui estoit
vingt mille escus plus que son pere ne luy
auoit laissé apres son decez. Je ne parle point
des Seigneurs qui s'y font ruinez; mais des en-
fans d'Aduocats, des ieunes Financiers, & des
Marchands ausquels a les ouyr parler mille
pistoles est moins que n'estoit vn sol du temps
du Roy François premier. Et puis on est con-
traint de faire banqueroute, ainsi que nous en
parlerons cy-dessous. Je disay encor de ces
Academies ce que ie vy plaider au Chastelet, &
dont chacun fut esbahy: Vne Damoiselle fem-
me d'un de ses teneurs d'Academie demandoit
de faire sortir ses meubles d'une maison que
son mary auoit louée pour tenir Academie,

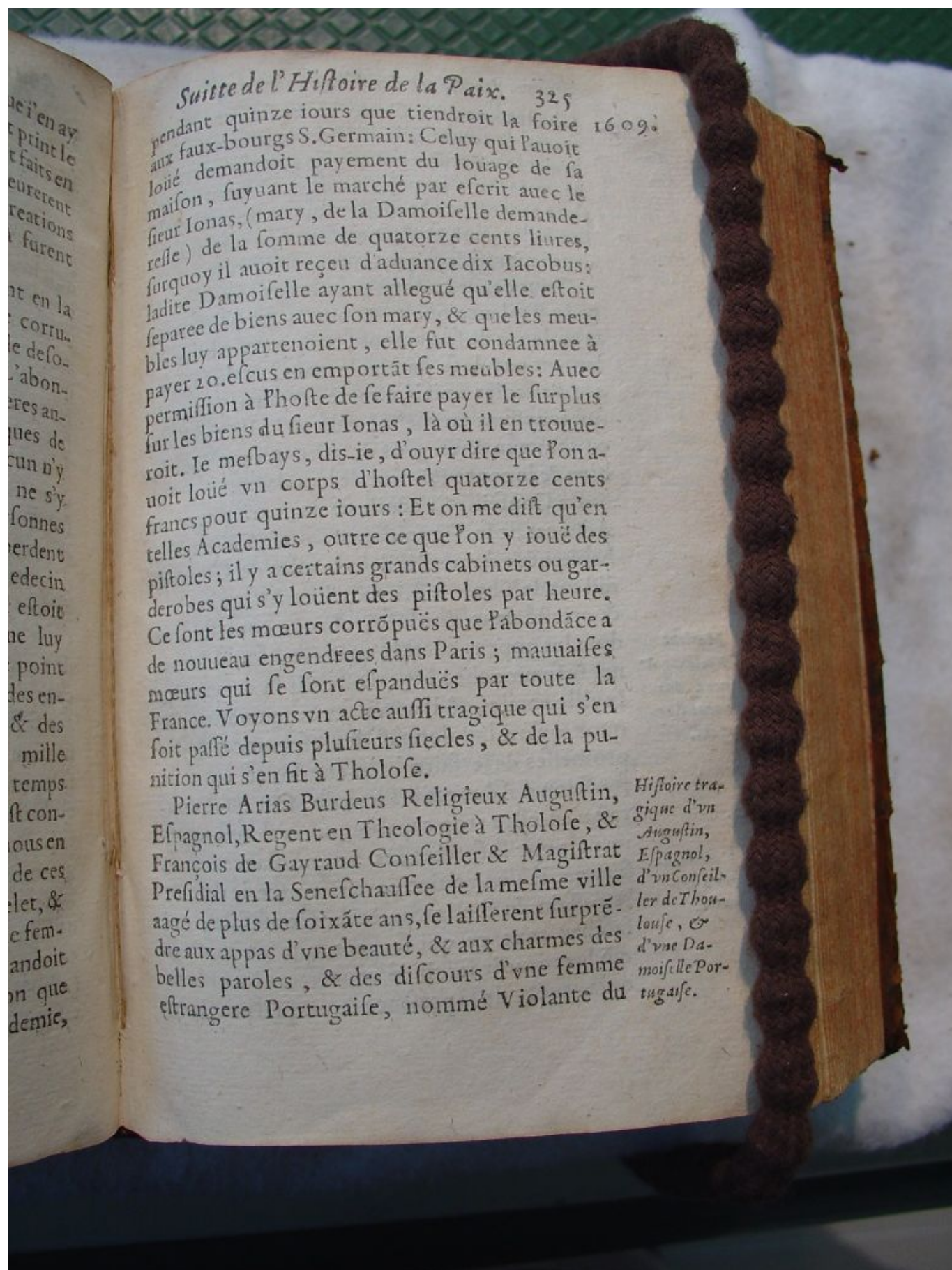
1609_393v.jpg



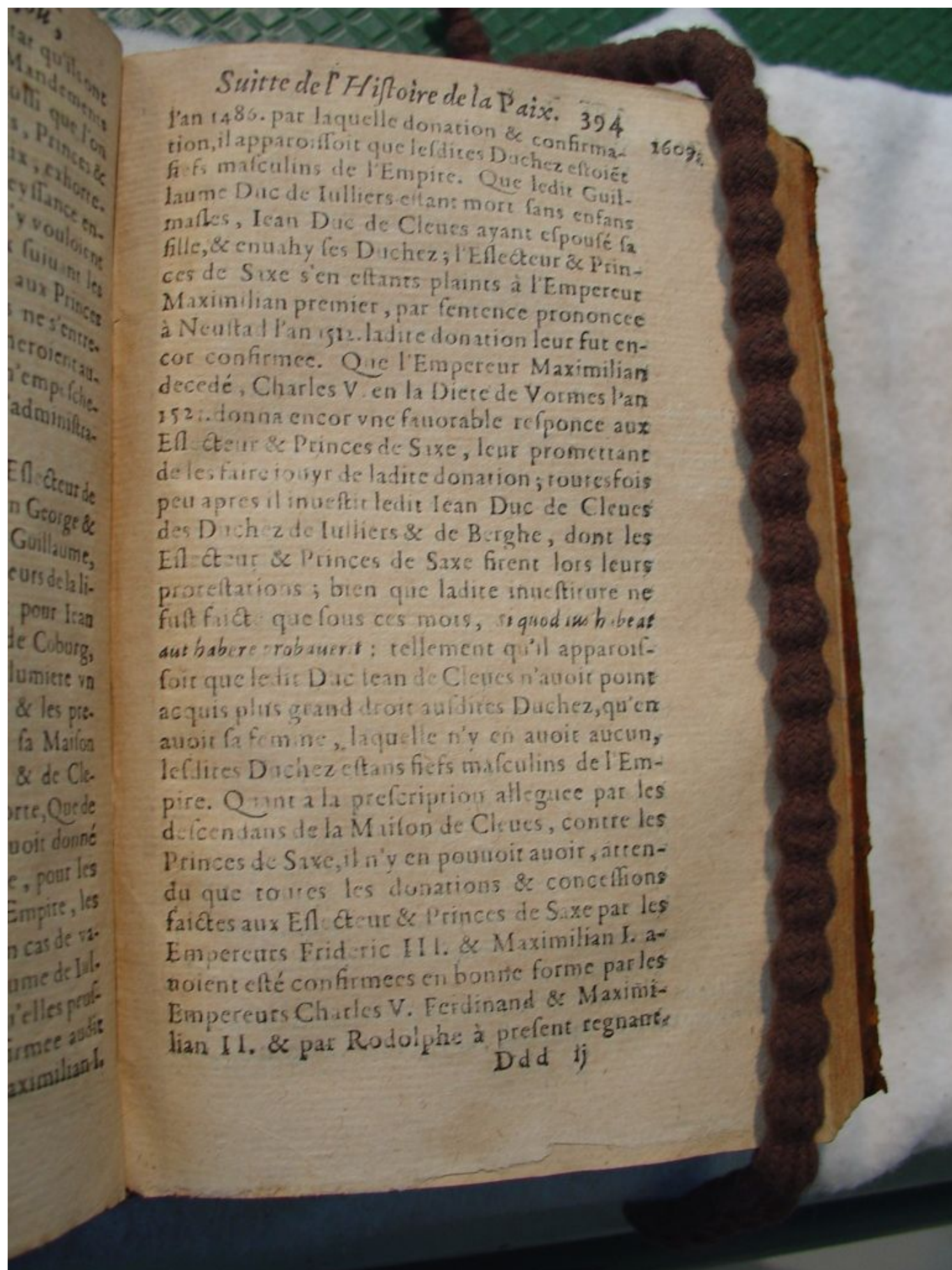
Le Mercure François, ou,
1609. justes & equitables: & que l'attentat qu'ils ont
fait doit estre reprimé par autres Mandemens
plus estroicts de l'Empereur: Aussi que l'on
doit esperer que tous les Ellecteurs, Princes &
Estats de l'Empire, amateurs de paix, exhorter-
roient lesdits deux Princes à l'obeyssance en-
uers sa Majesté Imperiale: & s'ils n'y vouloient
obeyr, s'employeroient contre eux suivant les
Constitutions de l'Empire. Quand aux Princes
estrangers, il estoit croyable qu'ils ne s'entre-
messeroient de cest affaire, ne donneroient au-
cun ayde ausdits deux Princes, & n'empesche-
roient point sa M. Imperiale en l'administra-
tion & exécution de la Justice.

*Pretentions
de l'Ellecteur
Et Princes de
Saxe sur les
Duchez de
Iulliers &
Cleues.* Au mesme temps Christian II. Ellecteur de
Saxe, tant pour soy, que pour Iean George &
Auguste ses freres; & pour Frideric Guillaume,
& Iean freres, au nom & cōme tuteurs de la li-
gnee Vinarienne: semblablement pour Iean
Casimir, & Iean Erneste freres, de Coburg,
tous Princes de Saxe; fit mettre en lumiere vn
long discours, contenant le droict & les pre-
tentions que luy & les Princes de sa Maison
auoient sur les Duchez de Iulliers & de Cle-
ues, &c. Dans ce discours, il rapporte, Que de
puissance Imperiale Frideric III. auoit donné
dés l'an 1584. à Albert Duc de Saxe, pour les
grands seruices par luy faicts à l'Empire, les
Duchez de Iulliers & de Berghe, en cas de va-
cation par la mort du Duc Guillaume de Iul-
liers, ou en quelque autre façon qu'elles peuf-
sent vacquer: ladite donation confirmée audit
Albert & à ses enfans males, par Maximilian I.

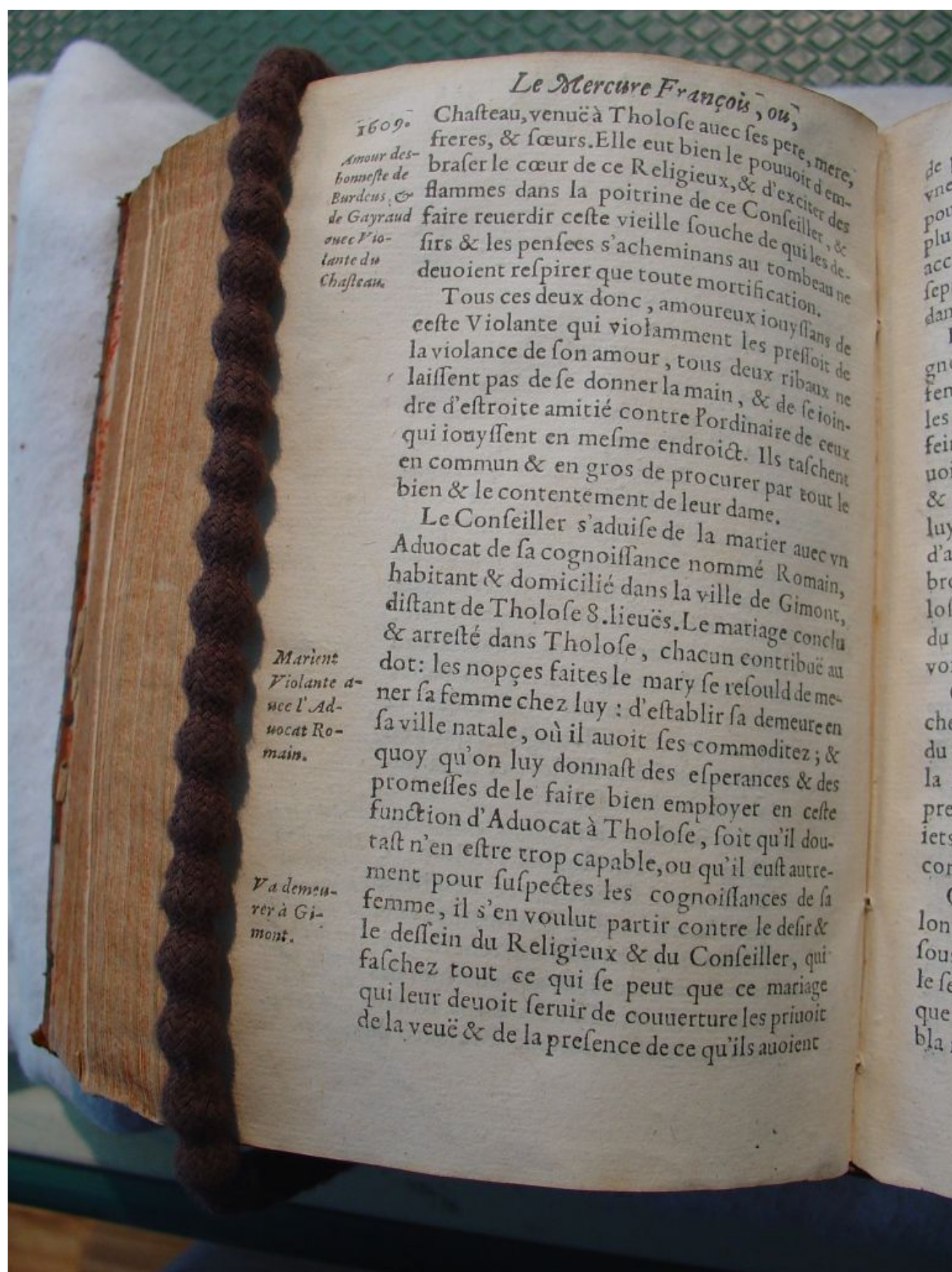
1609_325r.jpg



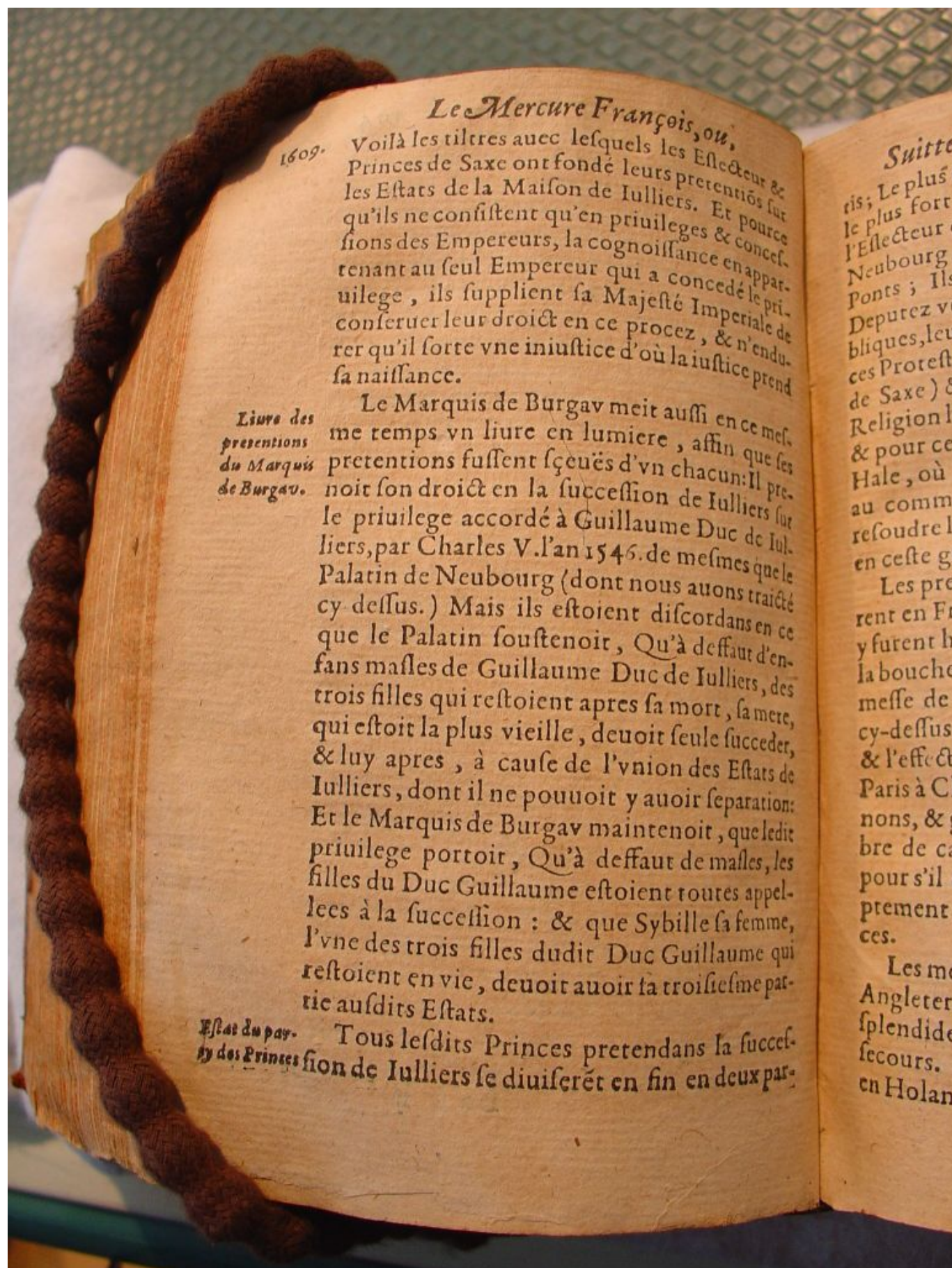
1609_394r.jpg



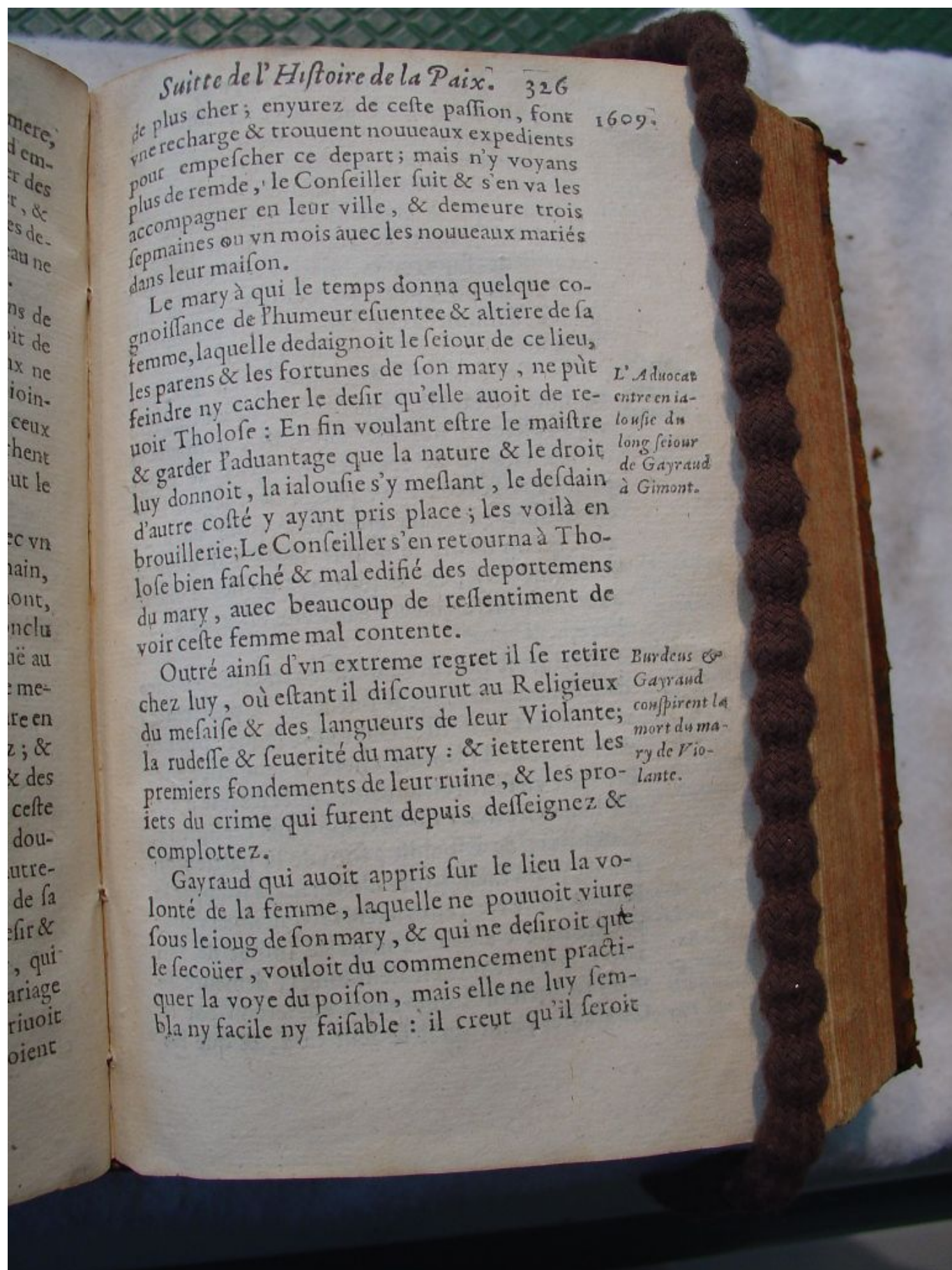
1609_325v.jpg



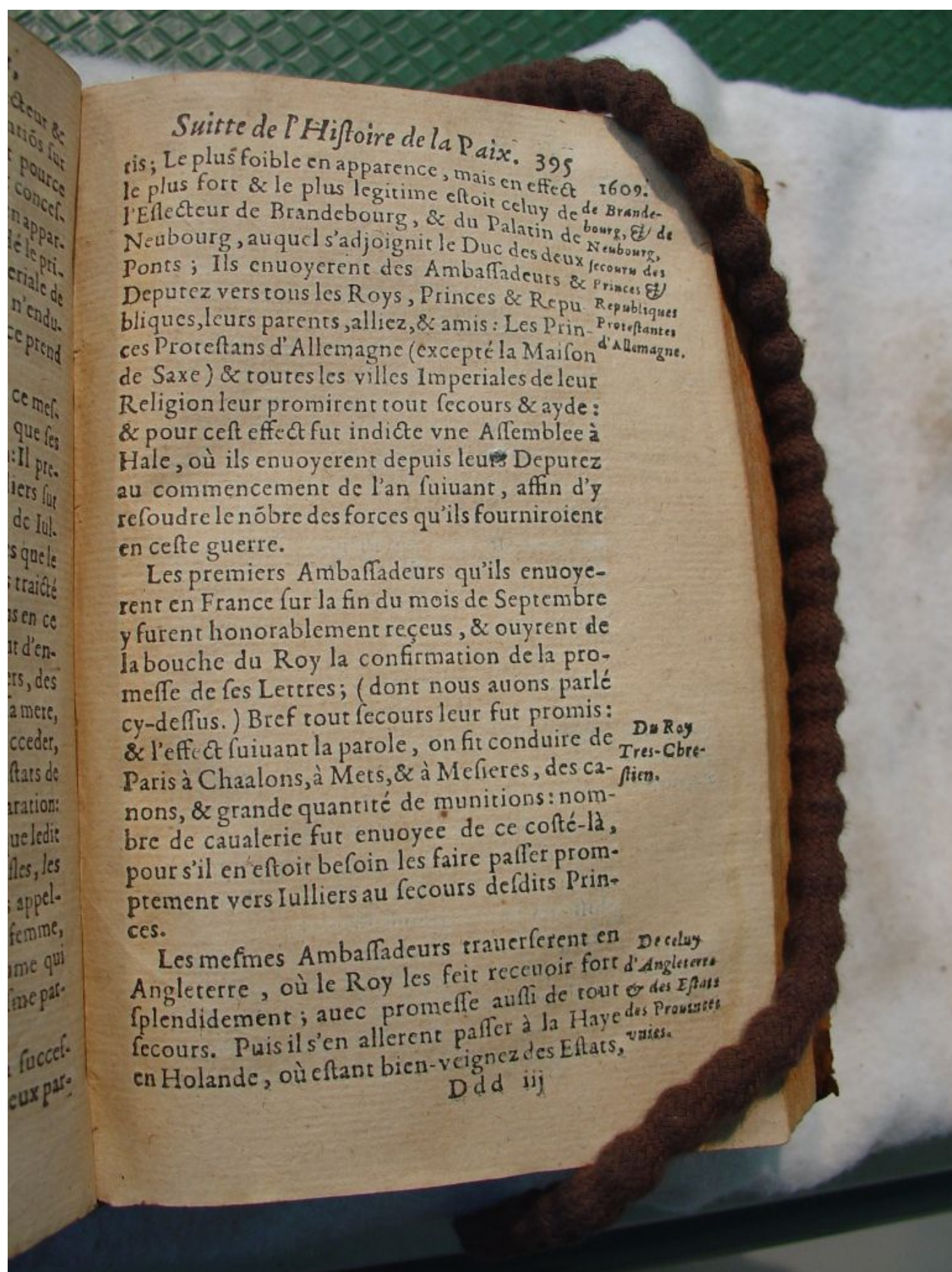
1609_394v.jpg



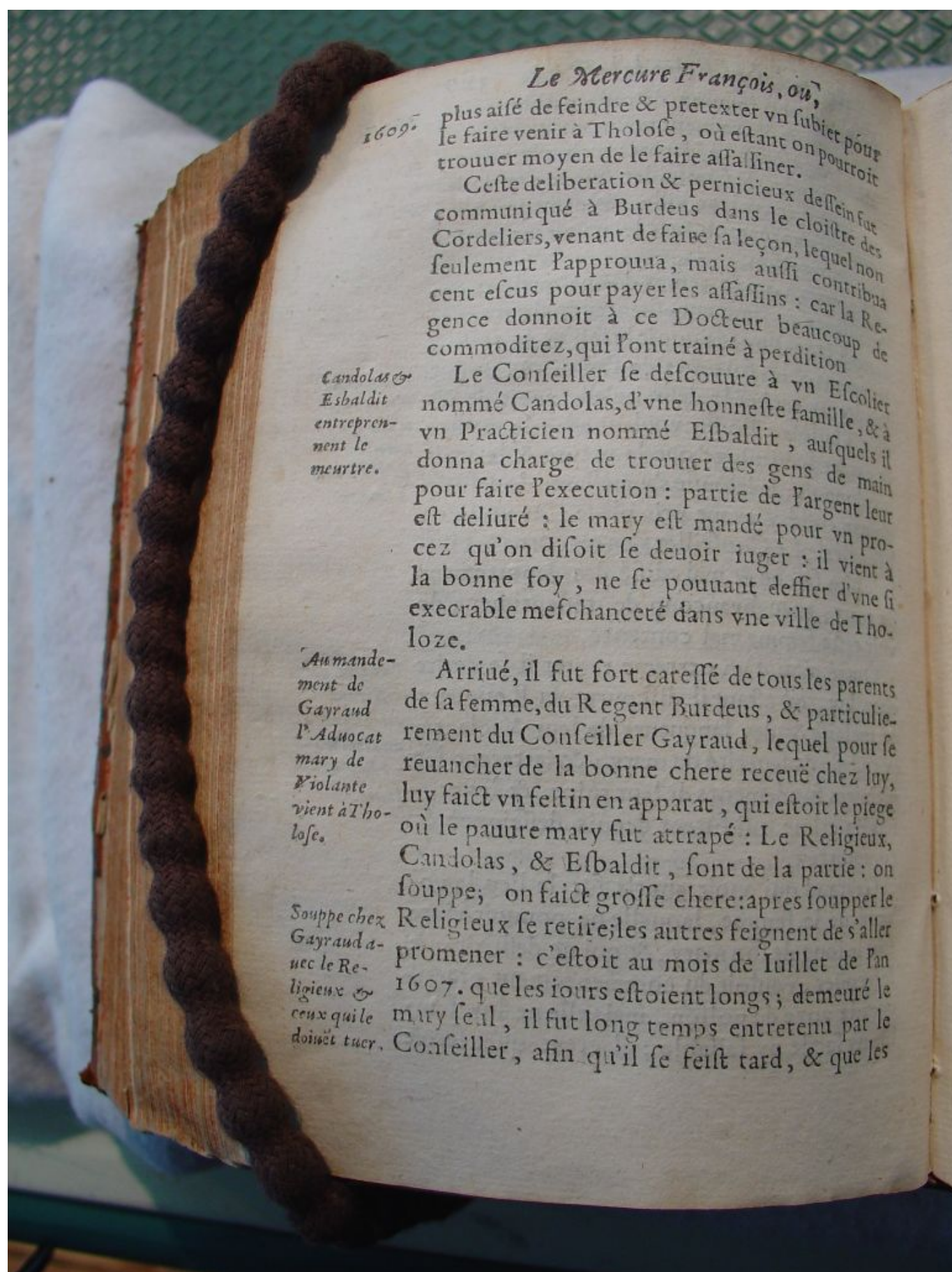
1609_326r.jpg



1609_395r.jpg



1609_326v.jpg



Le Mercure François, ou,
1609. plus aisé de feindre & pretexter vn subiet pour
le faire venir à Tholose, où estant on pourroit
trouuer moyen de le faire assassiner.

Ceste deliberation & pernicieux dessein fut
communiqué à Burdeus dans le cloistre des
Cordeliers, venant de faire sa leçon, lequel non
seulement l'approuua, mais aussi contribua
cent escus pour payer les assassins : car la Re-
gence donnoit à ce Docteur beaucoup de
commoditez, qui l'ont trainé à perdition.

*Candolas &
Esbaldit
entrepren-
nent le
meurtre.*

Le Conseiller se descouure à vn Escolier
nommé Candolas, d'une honneste famille, & à
vn Practicien nommé Esbaldit, auxquels il
donna charge de trouuer des gens de main
pour faire l'execution : partie de l'argent leur
est deliuré : le mary est mandé pour vn pro-
cez qu'on disoit se deuoir iuger : il vient à
la bonne foy, ne se pouuant deffier d'une si
execrable meschanceté dans vne ville de Tho-
loze.

*Au mande-
ment de
Gayraud
l'Aduocat
mary de
Violante
vient à Tho-
lose.*

*Soupe chez
Gayraud a-
uec le Re-
ligieux &
ceux qui le
doient tuer.*

Arriué, il fut fort caressé de tous les parents
de sa femme, du Regent Burdeus, & particulie-
rement du Conseiller Gayraud, lequel pour se
reuancher de la bonne chere receüe chez luy,
luy faict vn festin en apparat, qui estoit le piege
où le pauvre mary fut attrapé : Le Religieux,
Candolas, & Esbaldit, sont de la partie : on
souple; on faict grosse chere: apres soupper le
Religieux se retire; les autres feignent de s'aller
promener : c'estoit au mois de Iuillet de l'an
1607. que les iours estoient longs; demeuré le
mary seul, il fut long temps entretenu par le
Conseiller, afin qu'il se feist tard, & que les

1609_395v.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan